



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Myriam ROBERT
Sous-préfecture de Cognac
Pôle collectivités – Aménagement du territoire
Tél. : 05 17 20 33 99
Courriel : myriam.robert@charente.gouv.fr

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) – CALITOM Sainte-Sévère
Compte-rendu de la réunion du 7 juin 2023**

La commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets du pôle de traitement des déchets de Calitom à Sainte-Sévère s'est réunie le mercredi 7 juin 2023 à 9h30 à la salle des fêtes de SAINTE-SEVERE.

Présents :

Collège « administration de l'Etat » :

M. Sébastien LEPETIT, sous-préfet de COGNAC,
M. Jean-François MORAS, responsable de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne (Ubd 16-86) de la DREAL, représentant Mme la directrice régionale de la DREAL,
M. Sylvain MARCADIER, représentant M. le directeur de la DDT ;
M. Frédéric BOIROUX représentant Mme la déléguée départementale de l'agence régionale de Santé ;

Collège « collectivités territoriales » :

Mme Dominique VERAL, adjointe, représentant Mme le maire de la commune de SAINTE-SEVERE .
Mme Nadia VARLEZ, maire adjoint, de la commune de CHERVES-RICHEMONT ;
M. Christian MEUNIER, maire de la commune de REPARSAC ;
M. Bernard BALUTAUD, adjoint, représentant M. le maire d'Houlette,
M. Michel TISSEAU, maire adjoint de la commune de BREVILLE ;

Collège « exploitants » :

M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom ;
M. Patrice BOISSON Vice-président de Calitom ;
M. Flavien DELAGE, Vice Président de Calitom ;
M. Yvan HUGUENOT, Directeur général adjoint de Calitom en charge des services industriels et infrastructures ;
M. Christophe COBERAC, responsable du service traitement et transfert des déchets ;

Collège « salariés » :

M. Bastien MAGRET, délégué du personnel, membre du CST;
Mme Sandrine PELLETIER, délégué du personnel, membre du CST ;

Collège « riverains » :

M. Michel BABINEAU Président de l'association Charente Nature ;
M. Yves MORINET représentant le Président de la Fédération de la Charente pour la pêche et de la protection du milieu aquatique ;
M. Jérôme BELLINET représentant le Président de l'association Perennis ;

Personnes qualifiées :

M. David BARDIN, commandant de compagnie, SDIS 16

Autres participants :

M. Stéphane FAVAUD, inspecteur de l'environnement, DREAL, Ubd 86-16 ;
Mme Lucy LLINARES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cognac ;
Mme Myriam ROBERT, Pôle collectivité – aménagement du territoire, sous-préfecture de Cognac ;

Excusés :

M. François FILIPPI, Directeur général des services de Calitom

Absents :

M. BARON, association AIDERCET ;
M. le président de Grand Cognac ;
M. le président du conseil départemental ;
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Charente ;
M. Bernard DUPONT, maire de la commune de NERCILLAC ;

Ordre du jour :

- modification de la composition de la commission,
- bilan de l'inspection des installations classées,
- bilan (2022) et perspective de l'entreprise.

Après que chaque participant s'est présenté, M. le sous-préfet ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- modification de la composition de la CSS
- bilan de l'inspection 2022 de la DREAL
- bilan 2022 et perspectives de Calitom sur le site de Ste Sévère

I – modification de la composition de la CSS

Le collège « salariés » est modifié comme suit :

- M. Cyril HARDY ne fait plus partie du collège salarié (*la société Véolia a quitté le site en début d'année 2022 - fin du traitement mécano-biologique*),
- M. David JORAT est remplacé par Mme Sandrine PELLETIER,
- M. Bastien MAGRET est maintenu.

Cette modification a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 11 mai 2023 modifiant la composition de la CSS qui a été diffusé le 17 mai lors de l'envoi de l'invitation à la CSS de ce jour.

II – présentation DREAL

MM. MORAS et FAVAUD de la DREAL, présentent le bilan de l'inspection des installations classées du site et les contrôles opérés. Les informations communiquées sont détaillées dans le diaporama ci-joint.

III – Bilan et perspectives de l'entreprise :

Tout d'abord M. LAVILLE, président de CALITOM, tient à apporter quelques informations sur la capacité du site et ses évolutions face aux évolutions et contraintes réglementaires et économiques telles que la fin des biodéchets des ordures ménagères à compter de janvier 2024. En outre, l'installation TMB est devenue obsolète suite à la baisse des sacs noirs ce qui a conduit à son arrêt en février 2022. Cependant le bâtiment n'est pas encore amorti. Un projet de création d'une unité de préparation de combustible solide de récupération (CSR) à partir de déchets d'activités économiques qui pourrait être implantée dans le bâtiment du TMB, est en réflexion.

En attendant de pouvoir sortir de l'enfouissement, Calitom demande a maintenir la capacité d'enfouissement à 70 000t/an jusqu'à l'ouverture d'une unité de valorisation énergétique (UVE). Ce nouvel outil à l'étude ne devrait pas voir le jour avant 2027.

Puis, M. COBERAC présente le rapport d'activité de l'entreprise 2022 et les prévisions de travaux et d'exploitation pour 2023. Ces différents points sont détaillés dans le diaporama joint au présent compte-rendu.

La séance levée, M. le sous-préfet remercie les participants ainsi que la commune pour son accueil.

Le président,



Sébastien LEPETIT